

Conditions Générales de Vente

Sauf modalités dérogatoires écrites, toutes nos prestations, livraisons et ventes sont soumises aux conditions générales suivantes. De par le fait de la vente ou de la passation de commande ou de la signature de l'accord, le client reconnaît avoir pris connaissance de ces conditions et d'accepter intégralement celles-ci, de sorte qu'elles font partie de l'accord avec Kevin Giraud - 1030 ways to communication.

1° Nos offres valent uniquement pour la durée mentionnée ; à défaut de mention d'une durée de validité, nos offres sont valables pour une période de quinze jours à compter de la rédaction de l'offre. Nos offres sont toujours soumises à d'éventuelles fluctuations des facteurs de coûts, dont e.a. le prix des logiciels utilisés, les tarifs du marché, le prix des matières premières.

2° Nous nous réservons le droit de facturer les prestations fournies selon la livraison ou l'exécution, même si cette dernière n'est réalisée que partiellement.

3° Tous nos délais de livraison sont toujours approximatifs, cependant jamais contraignants. Le non-respect des délais de livraison ne peut jamais donner lieu à une indemnisation, ni à une dissolution de l'accord. Une indemnisation ne peut être exigée par le client que si une telle chose est stipulée expressément et par écrit. Les cas de force majeure excluent en outre toutes les indemnisations, même celles stipulées par écrit. La grève, le lock-out ou d'autres interruptions de travail entraînant une impossibilité de prestation sont – pas exhaustivement et plutôt à titre d'exemple – considérés comme force majeure.

4° Nos factures sont payables endéans 10 jours ouvrables et sans réduction par virement bancaire, sauf dérogation écrite. L'envoi de la facture vaut comme avertissement de son paiement à la date fixée.

La facture est supposée être acceptée par le débiteur à défaut d'un protêt écrit endéans les huit jours après l'envoi de la facture. Aucun protêt ne peut encore être accepté passé ce délai.

5° Toute plainte concernant la qualité et la quantité des prestations vendues doit être communiquée endéans les vingt-quatre heures suivant leur livraison. A défaut, les prestations sont considérées comme définitivement acceptées. Dans le cas où une plainte sur prestations est reconnue fondée, notre responsabilité restera limitée au remboursement des prestations incriminées, à l'exception expresse de toutes pertes indirectes ou prestations modifiées sans en avoir donné connaissance au prestataire.

6° Il est convenu entre les parties qu'en cas de non paiement à la date d'échéance, il sera exigé d'office et sans mise en demeure, d'une part une indemnité égale à 15% du montant total de la facture avec un minimum de 25€ et d'autre part, un intérêt de retard calculé au taux 5% par mois. Les intérêts seront calculés à partir de la date d'émission de la facture. 1030 ways to communication se réserve le droit d'exiger le paiement immédiat de toute créance impayée au débiteur et d'annuler toute commande ou tout contrat en cours.

7° En cas de non-paiement total ou partiel de la dette à la date d'échéance, sans raisons sérieuses, après des mises en demeure vaines, le solde de la dette sera augmenté de 10% avec un minimum de 125 euros et un maximum de 2.000 euros, même avec octroi de périodes de répit, cela à titre d'indemnisation forfaitaire nonobstant tous les frais et les intérêts de retard, à titre de clause conventionnelle de dommages.

8° Tous les coûts d'encaissement, y compris les sommations judiciaires

et extrajudiciaires, sont à la charge de l'acheteur.

9° Les prestations livrées ne sont pas remboursables.

10° Tout accord avec entre le client et le prestataire est toujours soumis et est toujours géré par le droit belge.

Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont exclusivement compétents en cas de contestation ou de différends.

Cette clause vaut même pour les cas d'appels en garantie ou de pluralité des défendeurs.

Nous nous réservons le droit de porter le différend devant le tribunal de l'arrondissement du client. Dans ce cas-là, ce choix dérogatoire doit se faire expressément.

11° Nous pouvons transmettre les données personnelles que vous nous transmettez à des tiers, si cela est nécessaire et opportun pour l'exécution des prestations, cela e.a. sur le plan du soutien technique et commercial optimal. Avec ces tierces parties, nous concluons évidemment les accords utiles afin de garantir la sécurité de vos données personnelles.

12° Nous rejetons formellement les conditions imprimées sur les lettres, documents ou site web de nos clients. L'acheteur ne pourra donc pas invoquer ses propres conditions de vente lorsque celles-ci sont contradictoires aux nôtres. Chaque acheteur se déclare, au préalable, d'accord avec nos conditions de vente et de par le fait que l'acheteur nous fait parvenir sa commande, il déclare avoir pris connaissance de nos conditions de vente et de les accepter intégralement. Ces conditions générales de vente prévalent, en tous les cas celles de nos fournisseurs, sous-traitants et clients. Le client accepte que la communication électronique et les back-ups soient valables comme preuves.